



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°27

Séance du 22 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le **vingt-deux avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans sous la présidence de M. René SUAREZ, Maire.

Présents :

Elise AUCLAIR, Pierre BAILLY-BECHET, Hervé CHAGOT, Lucy BRAY, Rémy GATT, Sophia LEVERT, Gabrielle LOUBES, Philippe MATRAY, Karine MOMMESSIN, Gérard POEYMIROU, René SUAREZ, Damien VANDERGHOOOTE.

Absents excusés :

Olivier ARNAU a donné pouvoir à Philippe MATRAY
Aurore MEUNIER a donné pouvoir à René SUAREZ
Stéphanie MARTINEZ-MARTOS a donné pouvoir à Elise AUCLAIR

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Hervé CHAGOT a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 10 avril 2026

Présents et représentés : 15
Date d'affichage : 10 avril 2026

N 27 - Modification des tarifs du cimetière de Garnerans

M. le Maire rappelle la synthèse de travail effectuée lors du précédent conseil municipal relative à la révision des tarifs du cimetière.

**REVISION DES TARIFS
CONCESSIONS, CAVES URNES ET COLOMBARIUM**

	CONCESSIONS		CAVES URNES		COLOMBARIUM	
	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
GARNERANS	120,00 €	200,00 €	350,00 €	600,00 €	230,00 €	380,00 €
suggestion	350,00 €	500,00 €	500,00 €	800,00 €	400,00 €	650,00 €
proposé par CM	300,00 €	500,00 €	500,00 €	700,00 €	400,00 €	600,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **ABROGE** les délibérations antérieures relative aux tarifs de concession du site cinéraire et cimetière

➤ **VALIDE** la durée et les tarifs suivants :

**REVISION DES TARIFS
CONCESSIONS, CAVES URNES, COLOMBARIUM et Jardins du souvenirs**

TARIFS	CONCESSIONS		CAVES URNES		COLOMBARIUM		JADIN DU SOUVENIRS
	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	
	300,00 €	500,00 €	500,00 €	700,00 €	400,00 €	600,00 €	Gratuit

.../...

Mise en ligne le : 23/04/2026

.../...

➤ **PRECISE** que pour le site cinéraire, l'inscription des noms, prénoms, années de naissance et de décès sur les portes des cases de columbarium, les dalles des cavurnes et sur la bordure du Jardin du souvenir sera réalisée par la mise en place d'une plaque en bronze d'une dimension de 7x11 cm à la charge des familles. La pose de cette plaque sera assurée par les Pompes Funèbres.

➤ **ACCEPTÉ** la modification du règlement du site cinéraire et la modification du règlement du cimetière pour intégrer les nouveaux tarifs

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
René SUAREZ



Mise en ligne le : 23/04/2026